



Conseil National des Services Publics

11 février 2015

Délégation CGT : Fabrice Angeï, Marie-Laurence Bertrand, Christophe Delecourt

LA LOI NOTRÉ, CE N'EST PAS LA NOTRE !

La 3^{ème} réunion du CNSP se tient sur un ordre du jour qui nous laisse perplexe !

Le projet de loi NOTRÉ a été déposé au Parlement le 18 juin 2014. Dans le cadre d'une procédure accélérée, il a été voté mais fortement amendé par le Sénat le 27 janvier 2015. Il est maintenant en discussion à l'Assemblée nationale. Alors qu'aucune concertation avec les organisations syndicales n'a eu lieu sur ce projet jusqu'à ce jour, comment faut-il interpréter le fait que ce sujet soit discuté au CNSP en plein processus législatif ? Rappelons encore que les deux premiers volets sur la création des métropoles et sur la réorganisation des régions et leur mise en œuvre s'effectuent sans aucune discussion nationale, ni locale.

Pour la CGT, le CNSP ne peut servir ni de faire valoir, ni de caution !

Le résultat de votre politique d'austérité renforcée et de la poursuite de la désindustrialisation se lit au travers de la montée des inégalités, de la pauvreté, du chômage. La CGT considère, contrairement au postulat de réduction de la dépense publique, que l'investissement public, l'emploi public et les prestations sociales sont indispensables pour relancer l'économie et faire vivre les principes républicains d'égalité, de solidarité et de cohésion sociale. Pour la CGT, la crise des finances publiques n'est pas le fruit d'une dépense publique excessive mais d'un manque criant de ressources notamment fiscales de l'Etat qui accorde depuis plusieurs décennies des cadeaux fiscaux aux grands groupes et aux contribuables les plus riches, sans aucun effet sur l'emploi, et sur la croissance. Alors que le pouvoir d'achat des salariés et des retraités baissent, les actionnaires du CAC 40 n'auront jamais reçu autant de dividendes (56 milliards € en 2014). Cela justifie, si besoin en était, la campagne lancée par la CGT sur le coût du capital.

Malgré ces résultats catastrophiques, le gouvernement poursuit et aggrave sa politique d'austérité, de dérèglementation, de démantèlement du service public, du code du travail. Le projet de loi croissance et activité, dite « loi Macron », en est le parfait exemple. Loin d'une vision d'avenir, ce projet qui touche aussi aux services publics, à ses moyens est synonyme de régression sociale. Les salariés ne sauraient l'accepter et nous les appelons à le combattre.

La réforme territoriale comme la réforme de l'Etat relèvent pleinement de cette politique de destruction du service public.

Dans le cadre de cette politique, le gouvernement a lancé une revue des missions, une réforme de l'administration territoriale de l'Etat, la transition numérique de l'Etat, la mutualisation des fonctions supports.

A ce jour, nous n'avons aucune information, aucune lisibilité sur tous ces sujets.

Aucune concertation n'est ouverte ! Un coordinateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat (décret du 26 janvier 2015) a récemment été nommé. Comment va-t-il travailler ? Quelle concertation avec les organisations syndicales ?

Toujours dans cette même logique de compétitivité, de réduction des dépenses publiques et d'allègement des normes au service des entreprises, le gouvernement a engagé un vaste chantier dit de « simplification », qui a des conséquences directes sur les missions de services publics. Là aussi sans discussion, ni débat.

Le numérique est annoncé comme un axe majeur de la réforme de l'Etat. Il s'agit d'un sujet important qui mérite une vraie discussion. Outre la question de l'accès, cela pose clairement la question du travail. Pour la CGT, le service public ne peut pas être tout numérique. Un service déshumanisé ne serait pas un service public.

La réforme territoriale va entraîner des modifications dans l'organisation des services dans les territoires. La réflexion sur l'intervention publique ne peut se limiter aux seules missions dites régaliennes. Elle ne peut non plus s'appréhender à partir d'un découpage par bloc de compétences. La clarification des compétences nécessite d'abord de s'entendre sur la définition des besoins. C'est seulement après que l'on organise la manière d'y répondre. De ce point de vue, la clause de compétence générale était un vrai outil politique et démocratique. La spécialisation des compétences par collectivités s'apparente, au contraire, à une vision administrative et technocratique. Nous demandons le rétablissement de la clause de compétences générale.

La réforme territoriale pose aussi la question du financement des collectivités et, plus que jamais, nécessite la mise en œuvre d'une réforme fiscale d'ensemble. Pour la CGT, le financement des politiques publiques doit être un axe de travail du CNSP.

Face au bouleversement de l'organisation de la République, la CGT demande un sursaut de démocratie politique et sociale. La création d'instances de discussion et de négociation avec les organisations syndicales, au niveau territorial, portant notamment sur les missions, l'organisation du service public local, et les conditions du travail s'impose.

Nous dénonçons la dérive actuelle de démarches visant à privilégier l'écoute directe, individuelle des salariés en écartant leurs organisations syndicales.

Face à l'incertitude, la désespérance, la perte de sens du travail des agents grandissent dans les services. Quelles missions demain ? Dans quel service ? Dans quel lieu géographique ? Avec quels moyens ? Ajouté au blocage des salaires depuis 2010, à la forte dégradation des déroulements de carrière, les changements institutionnels en cours menés sans démocratie sociale, et sans politique d'accompagnement des personnels sont une source d'aggravation des risques psychosociaux. Pour la CGT il est urgent de redonner sens au service public, de remettre du collectif dans la gestion des personnels.

Pour la CGT les grands principes du service public, égalité, continuité adaptation, développés depuis un siècle demeurent d'actualité. Pour la CGT, service public et Fonction publique sont les outils indispensables à la puissance publique pour garantir la satisfaction des besoins

économiques, sociaux, culturels, éducatifs environnementaux des populations, dans l'intérêt général.

La CGT estime que les politiques publiques et les services publics conçues et gérés en cohérence et complémentarité entre l'Etat et les collectivités territoriales sont un atout pour assurer le développement économique, la solidarité et la cohésion sociale.

Pour la CGT, « faire société » au XXIème siècle, et les événements de janvier ont malheureusement illustré l'importance de cet enjeu, passe encore par le développement et la démocratisation des services publics et des politiques publiques.